

---

**Délibération n°12 - 111/2024**

**Objet : Fixation des tarifs applicables sur le territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense à partir du 1er janvier 2025**

---

**Présents :**

ADAM Raphaël, AMSELLEM Anne-Marie, AZZOUZ Imed, BEAUVAL Sébastien, BECART Jeanne, BERDOATI Eric, BERTHET Olivier, BERTRAND Mireille, BODIN Béatrice, BOUDY Guillaume, BOURDET-MATHIS Laurence, BOUTEILLE Monique, BUONO Giovanni, CECCALDI-RAYNAUD Joëlle, CESARI Éric, CHAOUI-EL OUASDI Fatima, COHEN-SOLAL Sandrine, COVILLE Isabelle, D'ALIGNY Sybille, DE LARMINAT Ségolène, DESCHIENS Sophie, D'ESTAINOT Philippe, DJEBBARI Charazed, D'ORSAY Emmanuelle, DRANSART Jean-François, DUMONT Jean-Philippe, FRANCHI Vincent, FROMANTIN Jean-Christophe, GAHNASSIA Bernard, GAILLABAUD Geneviève, GARRETA Vincent, GELLÉ Ariane, GIMONET Patrick, GOMEZ Pierre, GUERRA Bruno, HAMZA Henda, HAUTBOURG Christophe, HMANI Hassan, IACOVELLI Xavier, JATHIÈRES Jean-Luc, KASHEMA Rachel Feza, KELLER DE SCHLEITHEIM Franck, KOSSOWSKI Jacques, LAÏDI Amirouche, LAUNAY Philippe, LE CLEC'H François, LE FLOC'H Marie-Claude, LIMOGE Marie-Pierre, MARTIN Alexis, MOREAU-LUCHAIRE Pascal, NGIMBOUS BATJOM Thérèse, PINAULT Brigitte, POIZAT Vincent, POTTIER-DUMAS Agnès, RAIMBAULT Monique, REBER Elodie, RIBAULT Christophe, SAIDJ Samia, SGARD Frédéric, SOARES Stéphanie, STUDNIA Sidney, THIERRY Carole, VOLE Frederic

**Pouvoirs :**

BOUDJEMAÏ Zahra a donné pouvoir à HMANI Hassan  
BULTEAU Fabrice a donné pouvoir à REBER Elodie  
CHEYMOL Rémi a donné pouvoir à GELLÉ Ariane  
CORDON Valérie a donné pouvoir à SGARD Frédéric  
COULTER Perrine a donné pouvoir à MARTIN Alexis  
DU SARTEL Capucine a donné pouvoir à DE LARMINAT Ségolène  
FLAVIEN Cédric a donné pouvoir à BEAUVAL Sébastien  
FLORENNES Isabelle a donné pouvoir à VOLE Frederic  
GABRIEL Denis a donné pouvoir à HAMZA Henda  
HUMRUZIAN Pascal a donné pouvoir à D'ALIGNY Sybille  
JACQUELINE Véronique a donné pouvoir à BECART Jeanne  
JARRY Patrick a donné pouvoir à ADAM Raphaël  
JUVIN Philippe a donné pouvoir à RAIMBAULT Monique  
MADRID Raymonde a donné pouvoir à AMSELLEM Anne-Marie  
OLLIER Patrick a donné pouvoir à BOUTEILLE Monique  
RICHARD Muriel a donné pouvoir à BOUDY Guillaume  
TAQUILLAIN Aurélie a donné pouvoir à STUDNIA Sidney  
WEISS David-Xavier a donné pouvoir à COVILLE Isabelle

**Absent(s) excusé(s) :**

CHAMPENOIS Lucie, COLLET Frédérique, GUILLEMAUD Alexandre, JEANMAIRE François,  
KARKULOWSKI Jérôme, KASMI Samia, MAURIN FOURNIER Florence, MESSAÏFA Les TAMER Rachid

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les délibérations relatives aux taxes, tarifs et redevances approuvées par les conseils communautaires et les conseils municipaux dans le cadre des compétences transférées à l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense s'appliquent. Celles-ci ont été reprises et, dans certains cas, modifiées.

Afin de procéder à l'actualisation des tarifs applicables dans le cadre du budget de l'année 2025, il est proposé d'adopter la nouvelle grille applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces tarifs sont listés en annexe de la présente délibération et correspondent aux compétences exercées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5219-5,

Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, et notamment son article 10-V,

Vu la délibération n°11 (96/2023) du 7 décembre 2023 relative aux tarifs 2024,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04 décembre 2024,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**Après en avoir délibéré le bureau territorial,**

**FIXE** les tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon le tableau annexé.

**AUTORISE** le président ou le vice-président délégué à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du territoire Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 81*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Le Président,



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD  
Maire de Puteaux

Le secrétaire de séance,



Sophie DESCHIENS  
Conseillère de territoire  
Ville de Levallois-Perret

**1/ Gestion des déchets ménagers et assimilés**

**Redevance spéciale**

Secteur	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2024	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2025
<b>Courbevoie</b>		
Entre 661 et 1000 L, collecté 3 fois par semaine, tarif mensuel	= (Volume-660)* 0,10	= (Volume-680)* 0,10
Entre 661 et 1000 L, collecté 6 fois par semaine, tarif mensuel	= (Volume-660)* 0,17	= (Volume-680)* 0,17
Entre 661 et 1000 L, collecté 6 fois par semaine, tarif mensuel	= (Volume-660)* 0,20	= (Volume-680)* 0,20
Supérieur à 1000 L, collecté 3 fois par semaine, tarif mensuel	= (Volume-660)* 0,15	= (Volume-680)* 0,15
Supérieur à 1000 L, collecté 6 fois par semaine, tarif mensuel	= (Volume-660)* 0,20	= (Volume-680)* 0,20
Supérieur à 1000 L, collecté 6 fois par semaine, tarif mensuel	= (Volume-660)* 0,30	= (Volume-680)* 0,30

**La Garenne-Colombes**

Déchets assimilés aux ordures ménagères (360 premiers litres exonérés)

Tarif appliqué par litre supplémentaire et par mois	0,55 €	0,55 €
Gratuité pour les collectes sélectives (emballage et verre)	- €	- €

**Levallois-Perret**

Location bacs et enlèvement des déchets non ménagers et tri sélectif des professionnels - prix par mois

Bac DNM 120 litres	11,70 €	11,70 €
Bac DNM 240 litres	19,50 €	19,50 €
Bac DNM 360 litres	29,50 €	29,50 €
Bac DNM 770 litres	52,70 €	52,70 €
Bac DNM 770 litres avec attaches	62,00 €	62,00 €
Bac DNM 1100 litres	75,50 €	75,50 €

**Neuilly-sur-Seine**

Déchets assimilés aux ordures ménagères (240 premiers litres exonérés)

Bac 120 litres	403,00 €	403,00 €
Bac 240 litres	806,00 €	806,00 €
Bac 360 litres	/	1 209,00 €
Bac 500 litres	1 678,00 €	1 678,00 €
Bac 660 litres	/	2 215,00 €
Bac 770 litres	2 585,00 €	2 585,00 €

**Collecte sélective**

Bac 80 litres	21,00 €	21,00 €
Bac 120 litres	32,00 €	32,00 €
Bac 140 litres	37,00 €	37,00 €
Bac 240 litres	63,00 €	63,00 €
Bac 360 litres	/	95,00 €
Bac 500 litres	132,00 €	132,00 €
Bac 660 litres	/	174,00 €

**Putaux**

Redevance spéciale Déchets Industriels et commerciaux (RS DIC) - prix par mois

Fourniture gratuite aux professionnels jusqu'à 240 L de conteneurs (2 x 120L ou 1x240L). Au-delà de ce litrage, ils sont soumis à la redevance spéciale DIC.

Déchets assimilés aux ordures ménagères (240 premiers litres exonérés)

Bac 120 litres	61,40 €	61,40 €
Bac 240 litres	123,00 €	123,00 €
Bac 330 litres	170,00 €	170,00 €
Bac 340 litres	170,00 €	170,00 €
Bac 360 litres	170,00 €	170,00 €
Bac 660 litres	340,00 €	340,00 €
Bac 760 litres	387,00 €	387,00 €
Bac 770 litres	387,00 €	387,00 €
Bac 1000 litres	462,00 €	462,00 €
Bac 1100 litres	462,00 €	462,00 €

**Collecte sélective**

Bac 120 litres	37,00 €	37,00 €
Bac 240 litres	63,00 €	63,00 €
Bac 660 litres	170,00 €	170,00 €

un coefficient majorateur de 0,3 sera appliqué à ces tarifs pour les redevables qui utilisent la technique du compactage

**Rueil-Malmaison**

A partir du 1501 <sup>ème</sup> litre hebdomadaire	0,92 €	0,92 €
--	--------	--------

**Saint-Cloud**

Déchets assimilés aux ordures ménagères (*)	0,021 € / litre collecté x volume annuel*	0,022 € / litre collecté x volume annuel*
Collecte sélective (*)	0,019 € / litre collecté x volume annuel*	0,020 € / litre collecté x volume annuel*

(\*) le volume annuel correspond au litrage collecté par semaine x nombre de semaines collectées.

Une franchise est déduite du montant annuel (Ordures Ménagères : 1 440 litres x 52 semaines et Collecte sélective : 240 litres x 52 semaines) et uniquement aux établissements soumis à la TEOM.

**Suresnes**

A partir du 721 <sup>ème</sup> litre hebdomadaire	1,00 €	1,00 €
A partir du 721 <sup>ème</sup> litre hebdomadaire - collecte des cartons des activités professionnelles	0,40 €	0,40 €
Collecte supplémentaire des déchets ménagers assimilés au-delà de 3 collectes par semaine et dans la limite de 3 collectes supplémentaires	1,00 €	1,00 €

Accompagnement au compostage

	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2024	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2025
<b>La Garenne-Colombes</b>		
Accompagnement à la mise en place du kit de compostage	15,00 €	15,00 €
<b>Rueil-Malmaison (SITRU) : (1er kit de dotation gratuit hors habitats collectifs)</b>		
Renouvellement (+7 ans) et habitats collectifs		
Composteur Bois 400 litres + bio-seau	10,50 €	10,50 €
Composteur Bois 600 litres + bio-seau	11,50 €	11,50 €
Lombricomposteurs 2/3 personnes avec 200 gr de vers inclus	11,50 €	11,50 €
Lombricomposteurs 4/6 personnes avec 500 gr de vers inclus	13,50 €	13,50 €
Sachets de vers de 250 gr en envoi individuel	15,00 €	15,00 €
Sachets de vers de 500 gr en envoi individuel	20,00 €	20,00 €
Brasseur plastique	1,50 €	1,50 €
Bio-seau 7 litres	1,50 €	1,50 €
<b>Puteaux</b>		
Accompagnement pour la mise en place d'un composteur individuel ou rotatif	2,70 €	2,70 €
Bioseau (seul)	2,70 €	2,70 €
Accompagnement pour la mise en place d'un lombricomposteur	2,70 €	2,70 €
<b>Saint-Cloud</b>		
Accompagnement pour la mise en place d'un composteur bois 400 litres ou 600 litres avec aérateur en plastique/bioseau	10,00 €	10,00 €
Accompagnement pour la mise en place d'un assemblage de 3 composteurs 600 L avec grilles anti-rongeurs/aérateur en plastique/bioseau	15,00 €	15,00 €
Accompagnement pour la mise en place d'un assemblage de 3 composteurs 1000 L avec grilles anti-rongeurs/aérateur en plastique/bioseau	20,00 €	20,00 €
Accompagnement pour la mise en place d'un lombricomposteur 2/3 personnes avec sachet de vers inclus	12,00 €	12,00 €
<b>Suresnes</b>		
Accompagnement pour la mise en place d'un composteur	6,00 €	6,00 €
Accompagnement pour la mise en place de 3 composteurs évolutifs	16,50 €	16,50 €
Bioseau (seul)	5,00 €	5,00 €
Bioseau (seul) à partir de 3 unités	2,00 €	2,00 €
Bioseau (avec autre matériel de compostage)	2,00 €	2,00 €
Brasseur (seul)	5,00 €	5,00 €
Brasseur (seul) à partir de 3 unités	2,00 €	2,00 €
Brasseur (avec autre matériel de compostage)	1,00 €	1,00 €
Accompagnement pour la mise en place d'un lombricomposteur	6,00 €	6,00 €
Sachet de vers de 250 grammes (seul)	5,00 €	5,00 €
<b>Vaucluse</b>		
Accompagnement pour la mise en place d'un composteur 400 litres	4,00 €	4,00 €
Accompagnement pour la mise en place d'un composteur 800 litres	6,00 €	6,00 €
Accompagnement pour la mise en place d'un composteur Quick Evo (3 modules)	-	25,00 €
Accompagnement pour la mise en place d'un lombricomposteur	8,00 €	8,00 €

**Vente de bacs et autres produits**

Secteur	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2024	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2025
<b>Garches</b>		
Bac 35 L sans roue	24,00 €	-
Bac 50 L sans roue	26,00 €	-
Bac 120 L	37,00 €	26,00 €
Bac 180 L	43,00 €	-
Bac 240 L	45,00 €	34,00 €
Bac 360 L	59,00 €	51,00 €
Bac 500 L	141,00 €	185,00 €
Bac 660 L	128,00 €	123,00 €
Bac 750 à 770 L	133,00 €	128,00 €
Bac 1000 L	206,00 €	-
Timon	123,00 €	116,00 €
Serrure automatique	19,00 €	23,00 €

**Levallois-Perret**

**Vente de bacs suite vol ou destruction - particuliers et professionnels**

Vente bac 120 litres suite vol ou destruction	46,00 €	46,00 €
Vente bac 120 litres operculé suite vol ou destruction	72,00 €	72,00 €
Vente bac 240 litres suite vol ou destruction	55,00 €	55,00 €
Vente bac 240 litres operculé suite vol ou destruction	95,00 €	95,00 €
Vente bac 360 litres suite vol ou destruction	70,00 €	70,00 €
Vente bac 770 litres suite vol ou destruction	152,00 €	152,00 €
Vente bac 770 litres avec timons suite vol ou destruction	300,00 €	300,00 €
Vente bac 1000 litres suite vol ou destruction	232,00 €	232,00 €

**Rueil-Malmaison**

Vente sacs pour la collecte des déchets végétaux (paquet de 10 sacs)	7,00 €	7,00 €
--	--------	--------

**Vaucluse**

Vente Bac 120 litres OM	40,00 €	40,00 €
Vente Bac 120 litres DV	40,00 €	40,00 €
Vente bac 240 litres OM	50,00 €	50,00 €
Vente bac 240 litres DV	50,00 €	50,00 €
Vente bac 340 litres OM	62,00 €	60,00 €
Vente bac 500 litres OM	140,00 €	178,00 €
Vente bac 660 litres OM	125,00 €	133,00 €
Vente bac 770 litres OM	-	136,00 €

**Facturation aux usagers de la fourniture et la maintenance de bacs roulants en cas d'abus**

Secteur	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2024	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2025
---------	--	--

**Neuilly-sur-Seine**

**Bacs à ordures ménagères**

Bac 120 litres	25,42 €	25,68 €
Bac 240 litres	34,75 €	34,20 €
Bac 360 litres	/	50,64 €
Bac 500 litres	134,69 €	165,24 €
Bac 660 litres	145,70 €	123,12 €
Bac 770 litres	150,82 €	127,92 €

**Bacs à verre**

Bac 80 litres	30,79 €	36,60 €
Bac 120 litres	/	26,28 €
Bac 140 litres	52,30 €	/
Bac 240 litres	66,53 €	35,04 €

**Bacs multimatériaux**

Bac 80 litres	30,79 €	37,08 €
Bac 120 litres	/	25,80 €
Bac 140 litres	32,03 €	/
Bac 180 litres	57,11 €	/
Bac 240 litres	55,63 €	34,32 €
Bac 360 litres	/	51,60 €
Bac 500 litres	134,27 €	/
Bac 660 litres	/	124,44 €
Bac 770 litres	/	129,24 €

**Location de bacs**

Secteur	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2024	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2025
---------	--	--

**Levallois-Perret**

**Location bacs déchets assimilés ordures ménagères et tri sélectif des particuliers - prix par mois**

Bac 120 litres	4,60 €	4,60 €
Bac 240 litres	6,10 €	6,10 €
Bac 360 litres	8,10 €	8,10 €
Bac 770 litres	11,70 €	11,70 €
Bac 770 litres avec attaches	20,50 €	20,50 €
Bac 1100 litres	14,70 €	14,70 €

Enlèvement des dépôts sauvages et enlèvements divers sur la voie publique

Secteur	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2024	Montant en € TTC à partir 1er janvier 2025
---------	--	--

**Levallois-Perret**

Dépôt sauvage par m <sup>3</sup>	220,00 €	231,00 €
Enlèvement d'étiquettes, d'autocollants et autres éléments collés sur le mobilier urbain, les bâtiments publics, etc, par unité	33,00 €	34,65 €
Enlèvement de prospectus, de publicité déposés sur pare-brise, voie publique, mobilier urbain, etc. par unité	22,00 €	23,10 €

**La Garenne-Colombes**

Dépôt sauvage par m <sup>3</sup>	200,00 €	200,00 €
Enlèvement d'étiquettes, d'autocollants et autres éléments collés sur le mobilier urbain, les bâtiments publics, etc, par unité	30,00 €	30,00 €
Enlèvement de prospectus, de publicité déposés sur pare-brise, voie publique, mobilier urbain, etc. par unité	20,00 €	20,00 €

**Rueil-Malmaison**

Dépôt sauvage par m <sup>3</sup>	220,00 €	220,00 €
----------------------------------	----------	----------

Déchèterie fixe à Nanterre

Prix par passage pour les professionnels dès le 1er passage et, pour les particuliers et les associations au-delà des 18 points par an

	Montant en € HT à partir 1er janvier 2024	Montant en € HT à partir 1er janvier 2025
Véhicule tourisme	36,00 €	36,70 €
Véhicule utilitaire léger <2 t PTAC	142,00 €	144,80 €
Véhicule utilitaire léger >2 t PTAC	356,00 €	363,10 €
Remorque < 750kg de PTAC et ≤ 2 m	71,00 €	72,40 €
Remorque < 750kg de PTAC et > 2 m	107,00 €	109,10 €

## 2/ Assainissement

Redevance assainissement (hors part délégataire)			
Secteur	Montant en € HT à partir 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Montant en € TTC à partir 1 <sup>er</sup> janvier 2025	TVA 10 % obligatoire cadre délégation de service public
<b>Courbevoie</b>			
par mètre-cube d'eau consommé	0,0931 €	0,1024 €	oui
<b>Garches</b>			
par mètre-cube d'eau consommé	0,2398 €	0,2638 €	oui
<b>La Garenne-Colombes</b>			
par mètre-cube d'eau consommé	0,2000 €	0,2200 €	oui
<b>Levallois-Perret</b>			
par mètre-cube d'eau consommé	0,1466 €	0,1602 €	oui
<b>Nanterre</b>			
par mètre-cube d'eau consommé	0,2138 €	0,2138 €	non
<b>Neuilly-sur-Seine</b>			
par mètre-cube d'eau consommé	0,1880 €	0,2046 €	oui
<b>Puteaux</b>			
par mètre-cube d'eau consommé	0,1041 €	0,1145 €	oui
<b>Rueil-Malmaison</b>			
par mètre-cube d'eau consommé	0,2242 €	0,2466 €	oui
<b>Saint-Cloud</b>			
par mètre-cube d'eau consommé	0,2100 €	0,2310 €	oui
<b>Suresnes</b>			
par mètre-cube d'eau consommé	0,1940 €	0,2134 €	oui
<b>Vaucresson</b>			
par mètre-cube d'eau consommé	0,2670 €	0,2827 €	oui

Conformément aux tarifs TTC appliqués sur chacune des villes, une redevance pour déversement temporaire d'eaux d'exhaures ou de chantier est due à IEPT Paris Ouest La Défense par le pétitionnaire d'un chantier de construction selon la quantité d'eau déversée dans le réseau d'assainissement communal à chaque fin d'année civile.

### Redevance occupation temporaire du domaine public non routier

	Montant en € TTC à partir 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Tarif unique applicable sur le périmètre de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, conformément aux dispositions du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 ce tarif sera révisé annuellement	1,48 €/m <sup>2</sup> /journée

### Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Toutes les communes	unité	Montant en € TTC à partir 1 <sup>er</sup> janvier 2025
PFAC à partir de 20 m <sup>2</sup> de surface plancher créée	€/m <sup>2</sup>	11,44 €/m <sup>2</sup>
PFAC AD (assimilées domestiques) à partir de 20 m <sup>2</sup> de surface plancher créée	€/m <sup>2</sup>	11,44 €/m <sup>2</sup>
PFAC piscine, spa, ...	€/m <sup>3</sup>	20 €/m <sup>3</sup>

#### Coefficient applicable à la PFAC-AD (K) sur les activités suivantes :

Entrepôt, cinéma, centre de congrès et d'exposition, salle d'art et de spectacle, établissement d'enseignement et action sociale, établissement de santé, équipement sportif :	0,50
Bureaux de travail, artisanat, commerce de détail et commerce de gros :	0,80
Restauration et hôtels :	1,00
Industrie :	1,20

Dans le cadre des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), l'aménageur redevable de la PFAC est exonéré de cette participation lorsqu'il y a rétrocession de réseaux de collecte d'assainissement.

### Refacturation des branchements à l'égout

Secteur	Montant en € TTC à partir 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Travaux	Application des prix des marchés de travaux
Frais de gestion et de contrôle si les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage POLD	5% du montant HT des travaux

### Contrôle de conformité

Secteur : Nanterre	Montant en € TTC à partir 1 <sup>er</sup> janvier 2025
<b>Contrôle de raccordement</b>	
Visite simple : vérification du raccordement effectif et quelques compléments d'information (pas de contrôle systématique de tous les points d'eau) - par appartement (un logement et ses lots associés)	142,00
Visite simple : vérification du raccordement effectif et quelques compléments d'information (pas de contrôle systématique de tous les points d'eau) - par pavillon	142,00
Visite simple : vérification du raccordement effectif et quelques compléments d'information (pas de contrôle systématique de tous les points d'eau) - contre-visite, gratuite si réalisée dans l'année du contrôle	57,00
<b>Contrôle de conformité assainissement collectif</b>	
Visite détaillée : vérification de toutes les installations sanitaires Intérieures et extérieures - par appartement (un logement et ses lots associés)	242,00
Visite détaillée : vérification de toutes les installations sanitaires Intérieures et extérieures - par pavillon	242,00
Visite détaillée : vérification de toutes les installations sanitaires Intérieures et extérieures - autre : copro (via syndic), activité non domestique, local d'activité...	Tarif heure : 242 € TTC
Visite détaillée : vérification de toutes les installations sanitaires Intérieures et extérieures - contre-visite, gratuite si réalisée dans l'année du contrôle	57,00

## 3/ Développement économique

**NeuillyLab**

2025 Tranche tarifaire / nombre de poste /entreprise	Programme 1		Programme 2 & Alumni	
	Montant en euros HT/ mois		Montant en euros TTC / mois	
	2025	2025	2025	2025
1	85,00	102,00	8,50	10,2
2	127,50	153,00	17,00	20,4
3	170,00	204,00	25,50	30,6
4	212,50	255,00	34,00	40,8
5	255,00	306,00	42,50	51
6	297,50	357,00	51,00	61,2
7	340,00	408,00	59,50	71,4
8	382,50	459,00	68,00	81,6

**Vaucresson**

Location espace Coworking	Montant en € TTC à partir du 1er janvier 2025
2 jours par semaine	105 € / trimestre
3 jours par semaine	120 € / trimestre
5 jours par semaine	210 € / trimestre

#### 4/ Aire d'accueil des gens du voyage

Frais de séjour	Montant en € TTC à partir du 1er janvier 2025
Redevance occupation (en € par jour)	3 € par jour
Fluides - eau (en € par mètre cube)	3.4820 €
Fluides - électricité (en € par kWh)	0.1673 €

Dépôt de garantie et avance	Montant en € TTC à partir du 1er janvier 2025
Dépôt de garantie	80 €
Avance pour la redevance d'occupation	21 €

Indemnisation à la charge de l'occupant en cas de dégradation -	Montant en € TTC à partir du 1er janvier 2025
Murs (peinture, parpaing, ...) -forfait au m²	20 €
Toiture (tôles, charpente, ...) -forfait au m²	80 €
Gouttières et descente d'eau -prix à l'unité	80 €
Prise de courant 16 ampère -prix à l'unité	80 €
Prise de courant 20 ampère -prix à l'unité	120 €
Robinetterie et canalisation abimées ou cassées -forfait	60 €
Chauffe-eau électrique -unité	600 €
Convecteur électrique -unité	120 €
Lavabo -unité	400 €
WC à la turque -unité	285 €
Bac à douche encastré -unité	600 €
Chasse d'eau encastrée -unité	250 €
Faïences murales forfait -forfait au m²	71 €
Carrelages au sol forfait -forfait au m²	100 €
Hublot dégradé -unité	115 €
Grilles de ventilation -unité	70 €
Clé perdue ou cassée -unité	25 €
Porte à remplacer -unité	1 600 €
Propreté des locaux forfait -forfait au m²	60 €
Porte taquée forfait -forfait au m²	20 €
Salissures au sol forfait -forfait au m²	35 €
Plots d'ancrage détériorés ou manquants -unité	50 €
Cloiture -ml	140 €
Revêtement du sol en enrobé -m²	80 €